



## COMPTE-RENDU

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

**Etaient présents** : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie PEES, Marie-Christine GARROCO, Hervé LOUSTALET, Pierre HELIP-CASSIE, Paul LAMOURE, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

**Ont donné pouvoir** : Jacques BELTRAN à Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE à Marie PEES

**Etaient excusés** : Jacques BELTRAN, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Pierre GABASTON

**Secrétaire de séance** : Christian LASSALLE

**Désignation du secrétaire de séance** : Christian LASSALLE

### **Question n° 1 : Approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2022

### **Question n° 2 : Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VOTE à l'unanimité le compte de gestion 2021.

### **Question n° 3 : Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VOTE à l'unanimité le compte administratif 2021.

### **Résultat de clôture**

Investissement	- 143 839.64 €
Fonctionnement	493 783.30 €
Résultat global	349 943.66 €

### **Question n° 4 : Affectation de résultat 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	493 783.30 €
Affectation de résultat en réserve (1068)	221 803.64 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	271 979.66 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficit	143 839.64 €
---	--------------

### **Question n° 5 : Demande de subvention au titre du dispositif de solidarité territoriale**

Le Département a voté un dispositif exceptionnel d'intervention à la suite des intempéries des 9, 10 et 11 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux du Serbiassa et du pont du Bourdiala.

Cette aide permettra de réaliser les travaux de réfection des voies et ouvrage d'art endommagés par les crues.

Le coût des travaux est estimé à 63 380 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser les travaux de réfection des voies et ouvrages d'art endommagés par les crues : route du Serbiassa, pont sur l'Estarrezou.

**SOLLICITE** une subvention auprès des services du Département au titre du dispositif de solidarité territoriale en faveur du bloc communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.